

## succession d'une tante à ma femme (décédée aussi) pour mes belles

Par Stelvio, le 20/11/2012 à 07:57

Bonjour,

pour la succession de la tante de ma femme (ma femme étant décédée aussi) mon beau-frère me demande de contacter la banque pour que je m'occupe de l'assurance décès de sa tante pour mes belles filles qui sont mineures et qui vivent avec moi.

c'est au notaire de s'occuper de ça ? ou à moi ?

merci d'avance pour votre réponse.